



Dispositif “Lait et Fruits à l'Ecole”



Aide de l'Union Européenne pour la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves de la maternelle à la terminale, dans les établissements scolaires.

Les produits éligibles*

1) Fruits et légumes :

toutes variétés, achetés frais (entiers ou prédécoupés)



2) Produits laitiers :

lait liquide, yaourts, fromages blancs et petits-suisses nature, fromages (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis)



* Les produits doivent être distribués nature : sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajoutés

Un moment de distribution doit être choisi :

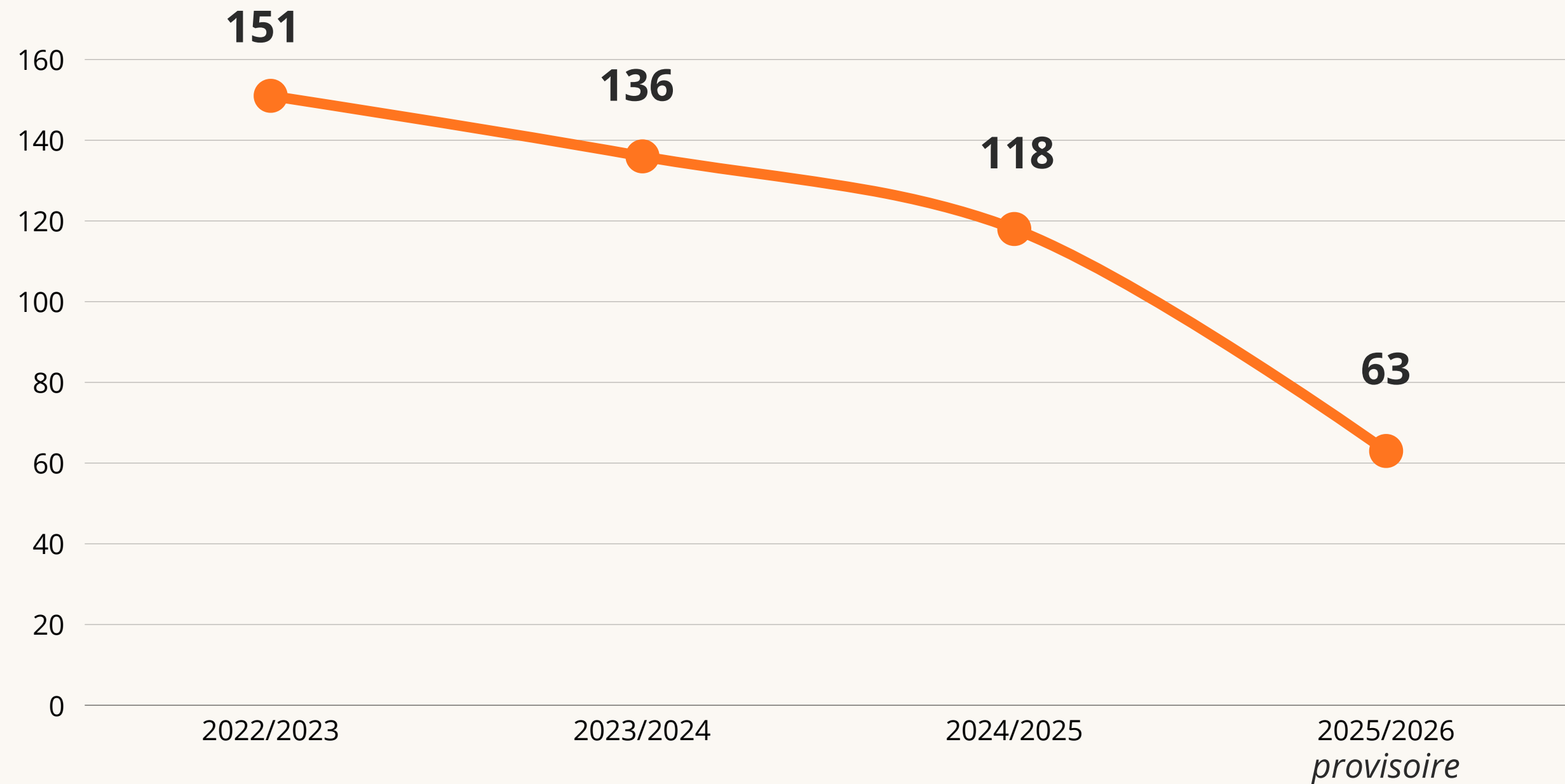
- **le matin** (à l'arrivée des élèves) : ouvert aux élèves des des collèges et lycées en Outre-mer ;
- **le midi** : ouvert à tous les élèves du primaire au secondaire fréquentant la cantine dans les établissements scolaires (pour la distribution de produits sous SIQO uniquement) ;
- **le goûter** (à la fin du temps scolaire) : ouvert aux élèves du primaire au secondaire



Dispositif “Lait et Fruits à l'Ecole”



Evolution du nombre d'établissements bénéficiant du dispositif depuis 2022/2023



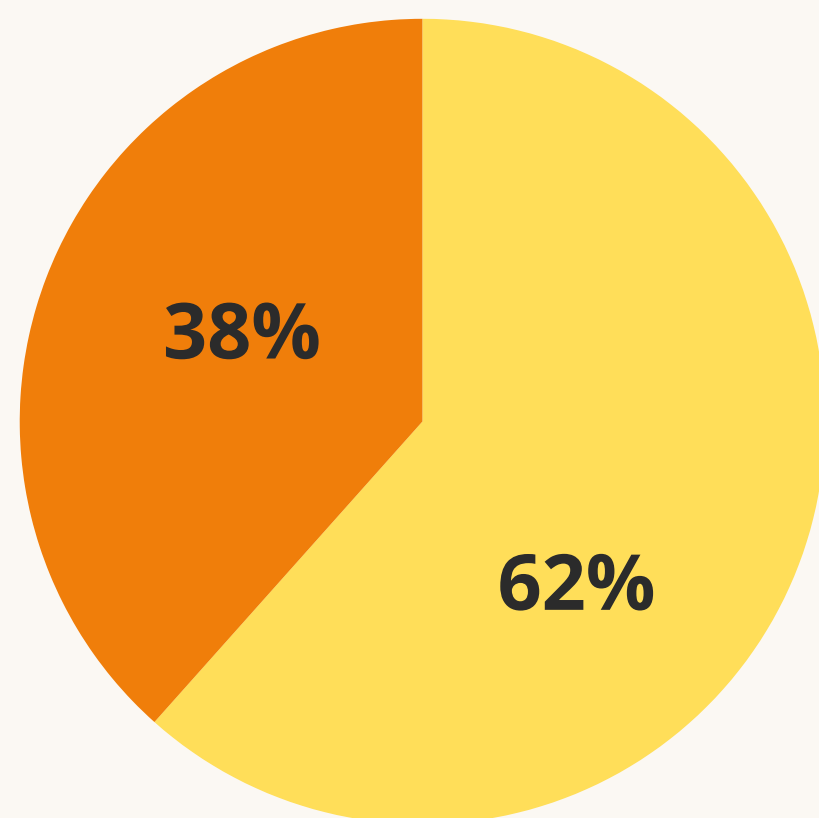


Dispositif “Lait et Fruits à l'Ecole”

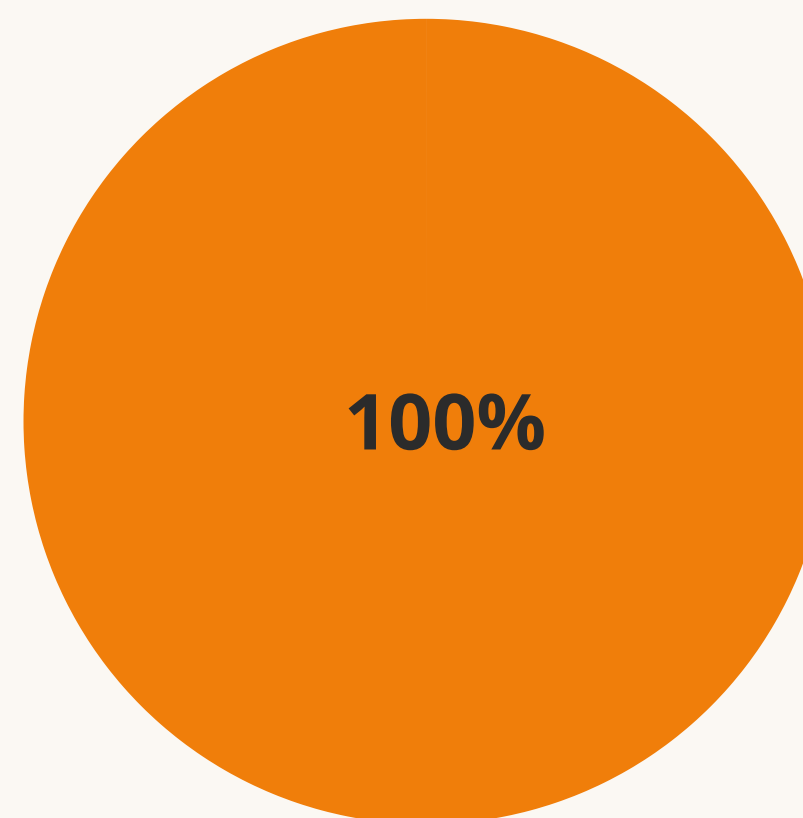


Répartition des demandeurs en fonction du degré d'enseignement

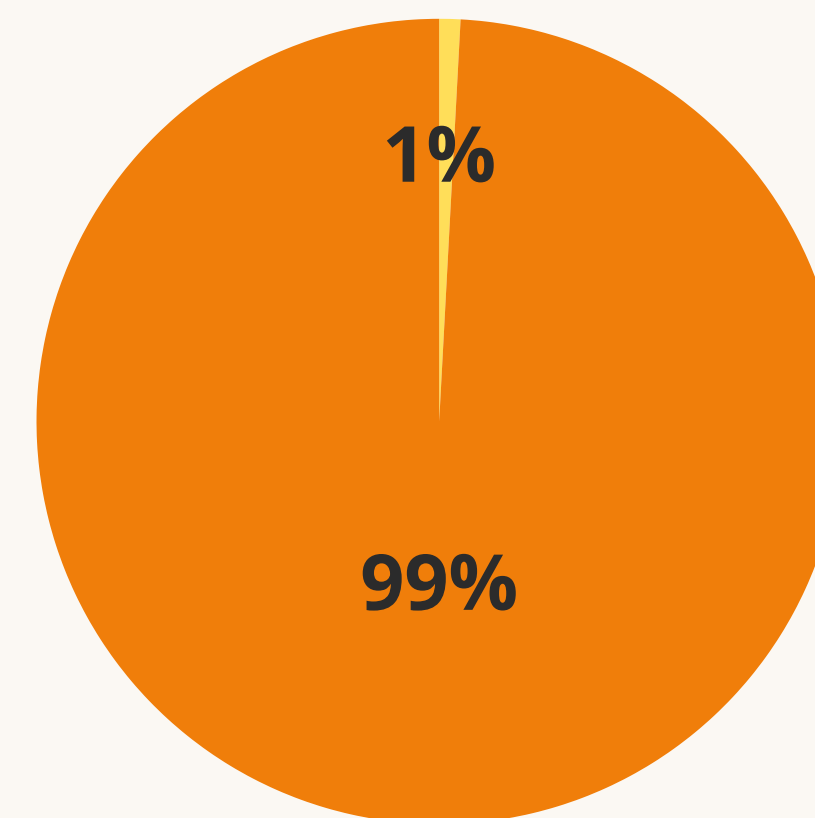
● Elémentaires (maternelles et primaires) ● Secondaires (collèges et lycées)



En 2022/2023
151 établissements inscrits



En 2023/2024
136 établissements inscrits



En 2024/2025
118 établissements inscrits